

Un mot

sur la

RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

dans le

Grand-Duché.

Delvaux V.

Luxembourg.

Typogr. J. Hary.



La question du gymnase de Diekirch a donné lieu à d'intéressantes discussions sur l'enseignement moyen et supérieur dans le Grand-Duché. La Chambre, par son vote du 24 avril dernier, a reconnu qu'il y a lieu d'introduire des réformes dans cet enseignement.

Le Gouvernement, par son arrêté du 16 mai dernier, a institué une commission chargée d'étudier la question et de proposer les modifications qu'elle jugera opportun de faire à l'organisation actuelle de notre enseignement. Nous attendons avec grande confiance le rapport de cette commission. En attendant, tous ceux qui s'occupent de cette importante question, feraient bien de faire entre eux un échange de leurs idées.

Je crois que chacun doit un peu étudier cette question vitale, et je pense bien faire en publiant ma manière de voir. Qu'on veuille bien la soumettre à la discussion, qui nous dira quelle en est la valeur réelle.

Il me semble qu'une importante réforme à faire serait la création d'écoles moyennes entre l'école primaire et l'athénée. Tout élève sortant de l'école primaire devrait passer par l'un de ces établissements avant d'entrer à l'athénée, et le jeune homme qui voudrait faire ses humanités, les ferait comme en trois étapes; il fréquenterait successivement :

1. l'école primaire,
2. l'école primaire supérieure, appelée école moyenne, et
3. le gymnase.

Nous avons maintenant, dans toutes les grandes localités du pays, des écoles primaires supérieures. Il serait difficile de dire quel est le caractère spécial de ces écoles. Ce ne sont pas, à proprement parler, des établissements d'instruction primaire, ni des institutions ayant pour but de donner aux jeunes gens une éducation supérieure.

On devrait, à mon sens, donner à ces écoles plus d'importance qu'elles n'en ont aujourd'hui, les nommer *écoles moyennes*, et les organiser de manière qu'elles fussent :

1. Un complément nécessaire aujourd'hui de l'enseignement primaire, et

2. une introduction indispensable aux études humanitaires.

C'est une tâche assez ardue que de réaliser cette fin, je l'avoue. Il faut d'abord se livrer à un travail de démolition, renverser deux étages d'un vieil édifice lézardé ; il faut ensuite commencer un second travail, travail de reconstruction, qui devra élever un nouvel édifice scolaire, autrement aménagé, répondant mieux à ce qu'il faut aux besoins du peuple et à la position géographique du pays pour lequel il va être bâti.

Ce double travail, devant lequel on serait tenté de reculer, me semble réalisable, pourvu qu'on réussisse à s'entendre sur l'opportunité de n'enseigner plus qu'une seule langue morte et qu'on puisse amener les hommes du métier, les professeurs — car ce sont eux avant tous qui doivent être consultés dans la question présente, — à faire ce sacrifice aux besoins de nos temps et de notre pays et de rayer du programme des études l'enseignement de la langue grecque.

Le grec n'a-t-il pas fait son temps ? Je réponds sans hésiter : si, il a fait décidément son temps.

Les Luxembourgeois ont deux langues modernes à apprendre : ils doivent savoir parler l'allemand et le français. C'est là une nécessité topographique du Grand-Duché, et personne, je pense, n'osera contester la vérité de cette assertion. On peut trouver que c'est une dure nécessité, qui n'existe ni pour les Allemands ni pour les Français, mais ce n'en est pas moins une nécessité véritable pour nous. Ne serait-il pas logique de dire qu'une certaine compensation nous est due de ce chef que, si même le grec peut encore être toléré dans les autres pays, il ne saurait cependant plus être maintenu chez nous, et que l'enseignement d'une seule langue ancienne peut et doit suffire à nos études humanitaires ?

Si l'on fait cette concession, j'entrevois la possibilité de raccourcir d'un an les études gymnasiales. Aujourd'hui, après six années d'école primaire et sept années d'athénée, l'élève peut, à l'âge de 19 ans, passer son examen de maturité. Si l'enfant se prépare aux études humanitaires dans les conditions que je vais indiquer, il ne saura pas encore un mot de latin en entrant à l'athénée, mais il possèdera les notions fondamentales de nos deux langues modernes, de la doctrine chrétienne, de l'arithmétique, de même que les éléments de l'histoire, de la géographie, de la géométrie et des sciences naturelles *), et il aura, à mon sens, l'intelligence assez développée pour pouvoir, avec cette fraîcheur d'esprit et cet élan qui distinguent l'adolescent de 15 à 16 ans, et allégé qu'il sera de l'inutile et incommode bagage hellénique, finir en cinq ans ses études humanitaires.

Si nous laissons nos enfants sept années à l'école primaire (j'admets que la nouvelle loi retiendra l'enfant à l'école jusqu'à l'âge de 13 ans), deux années à l'école moyenne et cinq années au gymnase, ils ne pourront plus, comme

*) Voir l'art. 2. de la loi sur l'enseignement primaire supérieur.

aujourd'hui, faire l'examen de maturité à 19 ans: ils ne le feront qu'à l'âge de 20 ans.

En parlant d'un gymnase de cinq classes, je n'ignore pas que j'émetts une opinion un peu hardie. Aussi avouerai-je très humblement que je suis trop incompetent dans la matière pour oser affirmer en toute certitude. Je me borne à demander s'il n'y a pas moyen de réduire d'une année les études gymnasiales? D'autres peuvent avoir de bonnes raisons pour souhaiter qu'on ajoute encore une année d'études à notre enseignement humanitaire. Qu'on me permette seulement de poser la question et d'attendre les réponses des hommes du métier.

L'école primaire prend l'enfant à l'âge de six ans pour lui apprendre à lire l'allemand et le français. Si cet enfant n'avait à s'occuper que de sa langue maternelle, il aurait acquis, à l'âge de douze ans, les connaissances nécessaires dans les relations ordinaires de la vie; mais comme on charge ses faibles forces de l'étude de deux langues à la fois, on ne trouvera que rarement des élèves qui, en sortant de l'école primaire, possèdent les connaissances que devrait avoir même le simple ouvrier. Voilà pourquoi la nouvelle loi promise sur l'instruction primaire ferait bien de retenir l'enfant sur les bancs de l'école jusqu'à l'âge de 13 ans au moins. En Prusse, où l'on n'enseigne qu'une seule langue, il est tenu de fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 14 ans. A voir la manière dont on instruit l'enfant chez nous, on dirait qu'il a deux langues maternelles. C'est là un procédé peu rationnelle; car, comme on n'a qu'une mère, de même on n'a qu'une seule langue maternelle; on ne pense ordinairement qu'en une seule langue. Mais enfin nous devons connaître le français et l'allemand, et il faut que l'organisation de notre enseignement tienne compte de cette exigence exceptionnelle.

Cependant, quand même la loi prolongerait le premier enseignement en fixant l'âge de 13 ans comme terme des études primaires, nous nous abuserions, si nous croyions avoir fait assez. Il nous faut compléter ce premier enseignement par de nombreuses écoles moyennes.

Le Grand-Duché doit être prudent, il doit lutter avec courage sur l'unique champ de bataille où on lui permet encore de guerroyer, là où on ne voit ni fer ni sang, sur le terrain des combats pacifiques de l'intelligence; il doit avancer avec persévérance dans la voie difficile qu'il a suivie jusqu'ici, et que ne suivent pas les autres nations; il doit continuer à manier la langue des Allemands en même temps que celle des Français, comme un soldat qui se défendrait en tenant une arme dans chaque main; il ne peut se refuser de compter avec les grandes nécessités sociales dans lesquelles il se trouve, et, en fait d'instruction, il doit travailler surtout pour le bien-être des classes inférieures de la société, qui ne sont pas en état, comme les riches, de s'aider elles-mêmes, et que l'Etat doit considérer comme tout spécialement dignes de sa sollicitude. Voilà pourquoi je suis intimement convaincu que la création d'un grand nombre d'écoles moyennes est un besoin vital du pays.

Au sortir de l'école primaire, l'élève possède quelques faibles rudiments des sciences vulgaires, mais ces précieux germes sont bientôt mis à sec et courent grand danger de périr entièrement après quelques années, si la première éducation n'est en aucune façon continuée. Si, au contraire, les élèves passent de l'école primaire à l'école moyenne, celle-ci affermira le premier travail de l'enseignement et le savoir élémentaire de l'enfant acquerra une valeur plus réelle et durable. C'est seulement par l'école moyenne qu'on recueillera un fruit de la semence que l'école primaire aura répandue dans les jeunes intelligences.

Des écoles moyennes établies dans tous les villages

populeux du pays, auront l'incalculable avantage d'être à la portée de tous, même des enfants pauvres. Si le jeune écolier, en quittant l'instituteur de son village, témoigne le désir de continuer ou, suivant le cas, d'achever le premier enseignement qu'il a reçu, il pourra aisément contenter ce désir. Pendant deux ou même pendant trois années *) il restera encore sous la surveillance de ses parents, s'il a le bonheur d'avoir une école moyenne dans son village même. S'il n'en existe pas dans l'endroit où il demeure, il n'aura souvent que quelques kilomètres à faire pour en trouver une établie dans un lieu tellement rapproché du toit paternel qu'il pourra s'y rendre le matin et retourner le soir chez lui.

Les écoles moyennes présentant l'avantage d'être facilement accessibles à tous, presque tous les enfants du pays pourront être mis à l'épreuve: les élèves capables avanceront, les élèves faibles seront écartés à temps. On ne verra plus si souvent tel jeune homme sans talent aucun aller sottement traîner sa nullité, durant plusieurs années, sur les banes de l'athénée. L'école moyenne fonctionnerait à la manière du crible de nos granges, qui sépare le bon grain de tout mélange impur; elle retiendrait dans le canton les élèves trop faibles pour pouvoir faire des études complètes et les empêcherait de devenir de ces malheureux déclassés qui, ne pouvant atteindre à l'état qu'ils rêvaient, mécontents de tout, sont de véritables fléaux de la société.

Il me semble que l'élève qui aurait fréquenté l'école moyenne pendant deux années, devrait être à peu près de la force d'un étudiant de l'athénée qui aurait achevé sa sixième, à l'exception toutefois du latin, dont l'étude ne commencerait qu'en cinquième. L'article 2. de la loi

*) L'article 3. de la loi sur l'enseignement primaire supérieur dit que ces écoles peuvent avoir deux ou trois années d'études.

sur l'enseignement primaire supérieur indique les matières sur lesquelles il devrait passer son examen pour entrer au gymnase.

Qui sait si l'école moyenne n'est pas appelée à devenir une institution tout aussi utile que l'est maintenant l'école primaire? Qui sait si elle ne donnera pas une somme de bons résultats excédant de beaucoup la somme de ceux obtenus par l'athénée avec les deux progymnases? Elle sèmera à large main une bonne graine de science jusque dans les coins les plus reculés du vaste champ des intelligences défriché chaque jour par l'école primaire, dont l'action bienfaisante se fait sentir déjà dans le moindre petit hameau luxembourgeois. Nous avons l'espoir fondé que cette graine poussera partout bien et qu'ainsi nos populations rurales seront élevées à un plus haut degré de civilisation et de bonheur.

C'est surtout sur la classe des cultivateurs que l'école moyenne devra agir. Elle changera les paysans ignares en agronomes instruits, tels qu'ils doivent l'être aujourd'hui. Et ces cultivateurs, pour recevoir l'éducation dont ils ont besoin, n'auront plus à passer plusieurs années dans les grandes ou dans les petites villes, où ils voient un luxe qui devrait rester inconnu à la simplicité de caractère qui sied si bien à leur état.

L'école moyenne produira des artisans qui sauront pratiquer avec intelligence leur métier, pour en retirer le plus grand profit possible.

Elle tiendra lieu de fortune au fils de l'ouvrier pauvre de la campagne. Il n'aura qu'à se montrer studieux et appliqué, et il deviendra possesseur d'une fortune non-métallique dont la valeur surpassera les quelques milliers de francs que son père aurait pu lui laisser en héritage. Ce fils de l'ouvrier serait trop pauvre pour pouvoir aller

à l'école, si elle était loin de lui. Il ne pourra pas aller trouver l'école; c'est l'école qui devra venir le trouver chez lui. Son intelligence est un trésor caché, une richesse pour le pays, mais à condition qu'elle soit mise à jour et cultivée. Le meilleur champ ne produit rien, si l'on ne s'en occupe, de même la plus belle intelligence reste en jachère, si l'éducation lui fait défaut.

De l'école moyenne sortiront des fonctionnaires de toutes espèces, des commerçants, des instituteurs, des militaires, des ecclésiastiques, bref, tout le monde devra y passer. Elle sera le lieu de réunion de la fleur de la jeunesse du canton. Le futur avocat y apprendra à connaître l'artisan; celui qui se destine à l'état de prêtre, de médecin, d'ingénieur, de professeur, y fera la connaissance de celui qui plus tard sera petit employé, artisan ou cultivateur. Dans chaque canton, ou plutôt dans chaque cercle scolaire du Grand-Duché, on verra ceux qui, après 20 ans, seront appelés à conduire les destinées des communes, vivre ensemble pendant plusieurs années dans une intime liaison, et cette intimité du jeune âge ne pourra avoir que de bons résultats, sous le point de vue politique et économique, sur la cordiale entente de la contrée entière.

L'école moyenne est appelée, à mon avis, à devenir le noyau de la réorganisation de l'enseignement que je voudrais voir introduite chez nous. J'espère que le jour viendra où elle sera la partie la plus importante de l'ensemble. Le tout formera une pyramide régulièrement construite. L'école primaire en sera la base. Au-dessus de l'école primaire viendra se placer l'école moyenne, partout où un centre de population assez considérable en permettra l'établissement. Plus haut se trouveront les classes gymnasiales de Luxembourg, de Diekirch et d'Ech-

ternach. Enfin, les cours supérieurs de l'athénée formeront le sommet de la figure.

Je ne m'occuperai pas des moyens à trouver pour couvrir la dépense nécessitée pour la mise en vigueur de la nouvelle organisation scolaire. L'essentiel, je pense, c'est d'établir en principe que les écoles moyennes vont devenir un rouage indispensable du système. Ce principe une fois admis, la nécessité de créer de pareils établissements sera devenue palpable, et l'Etat s'entendra d'une manière ou d'une autre avec les communes pour voir dans quelle proportion chacun d'eux contribuera à la dépense.

Les résultats pratiques *du moment* que donnerait cette nouvelle organisation, sont les suivants :

1. L'athénée de Luxembourg sera débarrassé du trop-plein des classes inférieures, et les bâtiments n'auront pas besoin d'être agrandis.

2. La ville de Diekirch recevra le gymnase qu'elle demande. La chose sera très facile, si les cours humanitaires peuvent être réduits à cinq classes.

3. Si l'on trouve, après mûr examen, qu'un gymnase doit comprendre au moins six classes, en supprimant, comme je le désire, le cours du grec, on aura trouvé le moyen de renforcer les études humanitaires sans être forcé d'ajouter une septième classe, comme des personnes bien compétentes le souhaitent. On répartirait, à cet effet, sur les autres cours le nombre d'heures que prend aujourd'hui l'étude difficile et peu utile de la langue grecque.

4. On n'aura plus à se plaindre, pour le moment du moins, du manque de professeurs. Les professeurs actuellement en fonction suffiront amplement pour les besoins présents. D'un autre côté, la création d'écoles moyennes, d'abord à Luxembourg, à Diekirch, à Echternach,

puis dans plusieurs chefs-lieux de canton, procurera aux instituteurs primaires un moyen d'avancement bien mérité, puisque tout le personnel nécessaire à ces nouvelles institutions sortira de leurs rangs.

5. Ces écoles moyennes pourront être combinées avec les écoles spéciales ou professionnelles que demande le pays. Ainsi, les cours faits à l'école agricole que le Gouvernement veut ériger à Ettelbrück, pourront être arrangés de façon que les deux classes inférieures répondent à l'enseignement qui se donnerait dans toutes les écoles moyennes. On en fera de même, si l'on veut établir une école de commerce ou une école industrielle. Ces écoles pourront fonctionner avec un plan d'études adapté au système général d'enseignement, et remplaceront avec avantage les écoles moyennes. Elles seront des écoles moyennes avant d'être autre chose.

W., juillet 1879.

V. D., député.

